
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du citoyen Raffaneau, de la commune de Mennecey, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du citoyen Raffaneau, de la commune de Mennecey, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 65;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39122_t1_0065_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

triomphe de notre liberté, amènent ici, dans le sanctuaire de la majesté française, deux républicains, deux sans-culottes de la ville de Pontoise, l'un envoyé par la municipalité, et l'autre par la Société montagnarde du même lieu de Pontoise. Nous vous apportons à notre tour, non pas des discours élégants, encore moins le faste verbeux du modérantisme, mais au contraire l'argenterie des fabriques, tous les joujoux du christianisme, une bonne Vierge d'argent.

« C'est ainsi que, pour abrégér, nous préférons les choses aux paroles, l'effet à la jactance et la prédication d'exemple à celle purement orale.

« Nous nous trouverons bien récompensés de notre démarche, la commune de Pontoise et la Société populaire du lieu seront au comble de la satisfaction, si votre amour pour le bien général et votre attachement à la confection de votre ouvrage vous font rester courageusement à vos postes.

« C'est avec cette confiance que nous retournons rendre compte de notre mission à nos commettants. »

Le citoyen Raffaneau, de la commune de Mennecey, présente à la Convention des effets d'or et d'argent dont il a fait don à la patrie, ainsi qu'une somme de 1,000 livres à prendre sur une plus forte somme à lui due; il propose d'établir des fêtes dans chaque commune.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Suit l'adresse du citoyen Raffaneau (2).

Adresse de Pierre-Benigne-Victoire Raffaneau, citoyen de la commune de Mennecey, à la Convention nationale.

« Vive la République! vive la Montagne!

« Citoyen président,

« Convaincu de l'incontestable vérité que la dépravation des mœurs et l'ignorance, mère du fanatisme et des préjugés, font le triomphe de l'intrigue et sont les causes certaines de tous les fléaux qui ont inondé la France, je demande, pour couper à l'avenir le mal jusque dans sa racine, et en tarir à jamais la source fatale, que la Convention veuille bien hâter la promulgation du mode de l'éducation nationale.

« Je demande, pour donner une vive émulation aux habitants des campagnes, pour leur inspirer du goût pour la vertu et pour les familiariser tout à fait avec le véritable amour de la patrie, qu'il soit institué une fête civique, qui aurait lieu tous les ans, dans chaque commune, le dernier jour des sans-culottides, jour de la fête des récompenses, où, en présence de tous les citoyens assemblés, le maire donnera un prix et une couronne de chêne qui aura pour légende: *La nation reconnaissante, au civisme et à la vertu*, ceindra la tête du père de famille qui aura le plus scrupuleusement rempli les devoirs de ci-

toyen et qui, en un mot, aura le mieux mérité de la patrie.

« Je finis par remercier la Convention nationale d'avoir mis sous sa sauvegarde tous les dépôts qui étaient entre les mains des notaires; d'avoir, par cette opération sage et politique, ôté des ressources aux malveillants, et assuré, en même temps, les deniers des bons citoyens victimes de *l'insatiable cupidité de ces coupables spéculateurs*. Pénétré de reconnaissance envers la nation d'un tel service, je la prie d'accepter ce peu d'effets en or et en argent, que je lui offre: je la prie d'agréer, sur une somme de vingt et une à vingt-deux mille livres en assignats qui m'appartient, et sans oppositions, vu que j'en ai les mains levées, dans un dépôt, versé à la Trésorerie nationale, et provenant du prix d'une vente faite il y a trois ans et plus, par mes frères et par moi, d'une manufacture de cuivre, le seul bien dont nous ayons hérité de notre père,

« L'abandon que je lui fais, en ce jour, de celle de mille livres, pour les frais de la guerre.

« RAFFANEAU, citoyen.

« De Mennecey, ce primidi, 1^{er} jour de frimaire de l'an II de la République française. »

La citoyenne Marie-Agathe Bezançon (Besançon), Acadienne, épouse d'Antoine-André Girardot, de la section de Brutus, fait don à la patrie de la pension que lui a fait la République, et des arrérages échus jusqu'à ce jour.

Elle dépose sur le bureau son titre et ses quittances.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la déclaration de la citoyenne Bezançon (2).

À la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Vous vous immortalisez par vos travaux infatigables; vous avez détruit en un instant les erreurs de 14 siècles; l'hydre du fanatisme est abattu, les Français électrisés vous apportent de toutes les contrées les hochets de la superstition, chaque citoyen s'empresse de vous donner des marques de son attachement inviolable aux principes de la liberté et de l'égalité que vous venez d'affermir.

« Une Acadienne, la citoyenne Marie-Agathe Bezançon, épouse d'Antoine-André Girardot, citoyen de la section de Brutus, est jalouse de suivre l'impulsion que vous avez donnée à tous les Français.

« Un décret du 21 février 1791 accorde des pensions à ceux dont les biens avaient été dévastés par nos plus cruels ennemis, les Anglais. Orpheline et ayant perdu toute sa fortune, la citoyenne Girardot se trouve portée pour une

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.